

# AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES

Par arrêté préfectoral n°2024/17/DCSE/BPE/EXP du 04 juin 2024 il sera procédé pendant 16 jours consécutifs, du lundi 2 septembre 2024 à 9h00 au mardi 17 septembre 2024 à 17h00 aux enquêtes publiques conjointes préalables :

– à la déclaration d'utilité publique, au profit de la Commune de Savigny-le-Temple des travaux et des acquisitions foncières concernant les parcelles AT 35, AT 37, AT 49 et AT 51, nécessaires à la réalisation de l'opération de rénovation urbaine du centre-ville de la commune de Savigny-le-Temple,

– au parcellaire, afin d'identifier les propriétaires et titulaires de droits réels et de déterminer précisément les parcelles à acquérir pour la réalisation du projet.

Mme Catherine RICHARDOT-TACHEAU, coordinatrice de réseau d'éducation prioritaire, retraitée et M. Jean-Luc BOISGONTIER, chef de secteur travaux publics, retraité, sont désignés respectivement titulaire et suppléant, en qualité de commissaires enquêteurs.

Pendant toute la durée des enquêtes, le dossier d'enquêtes publiques conjointes sera tenu en format papier, à la disposition du public en mairie de Savigny-le-Temple sise 1 Place François Mitterrand (77 176), aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en format papier, côté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Les observations et propositions du public pourront également être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur, avant la fin de l'enquête en mairie de Savigny-le-Temple (1 Place François Mitterrand 77 176 – EP DUP Parcellaire – Centre-ville) Toutes les observations écrites seront annexées au registre d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Maison du Projet de Savigny-le-Temple (77 176) sise Place du 19 mars 1962 aux dates et heures indiquées ci-dessous :

- lundi 2 septembre 2024 de 09h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête),
- samedi 7 septembre 2024 de 09h00 à 12h00,
- lundi 16 septembre 2024 de 15h00 à 18h00,
- mardi 17 septembre 2024 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête).

Le présent avis est consultable sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse suivante : [www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes\\_publicques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes_publicques). Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquêtes conjointes auprès de la préfecture de Seine-et-Marne (DCSE – BPE 12 rue des Saints-Pères 77 010 Melun cedex). Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de Savigny-le-Temple et consultables sur le site Internet de la préfecture de Seine-et-Marne.

Au terme de l'enquête publique, il sera statué par voie d'arrêté préfectoral sur la déclaration d'utilité publique, au profit de la Commune de Savigny-le-Temple des travaux et des acquisitions foncières concernant les parcelles AT 35, AT 37, AT 49 et AT 51, nécessaires à la réalisation de l'opération de rénovation urbaine du centre-ville de la commune de Savigny-le-Temple, et sur la cessibilité des parcelles et des droits réels immobiliers dont l'expropriation est nécessaire pour la réalisation de cette opération.